

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023**

**Absentes excusées** : Danielle SCHNEIDER et Ligéa JASIENIECKA

**Secrétaire de séance** : Dany BONNAIRE

### **La séance ouverte.**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN**

Les devis pour la signalétique du bâtiment, de « La Remise » et de « L'Entracte » sont en cours.

S'agissant des aménagements complémentaires sollicités par l'Association Culture et Festivités, celle-ci informe que la subvention demandée au Fonds de Développement de la Vie Associative a été refusée. La réponse à celle demandée au Département est attendue en Septembre.

### **VOIRIE**

- Renouvellement du parc éolien : Madame la Maire informe que les conventions de servitudes seront validées en septembre.  
En ce qui concerne le chemin rural dont le tracé apparaît sous l'éolienne T2 au niveau du cadastre alors qu'il n'existe plus sur le terrain, un constat d'huissier a été réalisé sur place le 20 juillet, de même pour les chemins situés sous les éoliennes T4 et T7.  
Un document d'arpentage sera établi par la suite pour déplacer le chemin concerné par l'éolienne T2. Pour les deux autres chemins concernés respectivement par les éoliennes T4 et T7, la situation restera en l'état.  
Le constat de désaffectation de ces chemins fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.
- Demande de Mr Michel SHNEIDER en vue du rachat d'une partie du chemin communal traversant l'accrobranche : le projet de déplacement du chemin sera piqueté à l'Automne, préalablement au plan de division et au document d'arpentage à réaliser.
- Demande de déplacement du chemin communal de Mr Yohann Férioulaud : Compte tenu de l'acceptation du conseil, la procédure va être mise en place.
- Le panneau lumineux d'information sera mis en place dès raccordement à la fibre.
- Déploiement de la Fibre : les difficultés de raccordement rencontrées par certains habitants ont été évoquées au cours de la réunion du 11 mai.  
Il en résulte que la commune n'est pas concernée car seul l'opérateur ORANGE propriétaire du réseau doit signaler les difficultés à ADTIM, délégataire du réseau public ADN.  
Les administrés concernés sont donc invités à faire une démarche auprès d'ORANGE, aidés en ce sens par Serge BOMPARD qui les rencontrera.

### **ESPACE PIERRE FOURNIER**

Concernant l'étude confiée au CAUE, la première réunion a eu lieu le 31 mars 2023, la seconde le 30 juin 2023.

Au cours de cette réunion et sur la base des relevés du géomètre une réflexion préalable pour la création de logements communaux dans le centre village a abouti à la présentation de 4 scénarios. La prochaine réunion a été fixée au vendredi 22 septembre à 14 h en mairie.

### **RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SDED ayant finalisé l'étude, le montant définitif des travaux estimé à 103 000 € est validé.

### **EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

La convention pour le poste de refoulement a été signée avec Mr Rossignol, le raccordement Enedis est en cours. Le poste de refoulement à hauteur du Domaine de Grangeneuve a été programmé et la localisation du poteau incendie déterminée.

Les travaux de raccordement électrique débuteront le 4 septembre 2023.

Une convention de passage entre la commune et Mrs BouSSION et Marois va être signée.

Reste à préciser qui de la commune ou des entreprises prend en charge les frais liés aux tests de contrôle du fonctionnement du réseau.

Demande de Mme PEZON pour la modification de l'emplacement du tabouret de raccordement : le tabouret pourra être mis où elle le souhaite sur le tracé initialement prévu, toute modification du tracé initial sera à sa charge.

### **DIVERS**

#### **Stade**

Les premiers travaux de sondage des poteaux ont été effectués le 17 juillet  
Par ailleurs, un avis favorable de la fédération devrait donner lieu à une subvention de 25 % du montant des travaux.

#### **Réfection partielle de l'ancienne école (entre la mairie et la salle des fêtes) :**

Les relevés étant effectués, l'étude est confiée à l'architecte Fabien Ramadier.

**Dégâts des eaux dans les logements communaux** : des devis de réparation sont à demander.

#### **Propriété « Rue de la mère fine »**

Le mur de soutènement communal a été réparé. Vérifier les normes de rambarde si pose sur le mur en bordure de rue.

#### **Journée VTT sur la commune**

La commune de Roussas avait été retenue comme étape d'un circuit VTT le 12 juillet 2023 avec campement sur place et ouverture du Sanctuaire St Joseph. L'évènement s'étant bien passé, les organisateurs remercient toutes les personnes de la commune impliquées.

### **SITUATION DU SAE**

Restrictions Eau : la commune est en situation d'alerte renforcée.

Une réflexion est engagée pour l'adaptation du système d'arrosage des espaces publics et la réhabilitation d'anciens puits.

Transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités :

Le texte a été réexaminé par l'assemblée nationale le 8 juin dernier avec maintien du transfert obligatoire de la compétence au 01/01/2026, sauf à autoriser une délégation à des syndicats intercommunaux.

Une réflexion est à engager au préalable sur le transfert de la compétence assainissement de la commune au SAE.

## **SITUATION DE VALROUSSE**

La réunion de présentation aux enseignants, personnel et parents d'élèves a eu lieu le mercredi 5 juillet 2023 à 14 h et la première réunion de chantier a suivi à 15 h 30.

Les réunions de chantier se tiendront toutes les semaines les mercredis à 14 h.

La grue a été mise en place le 11 juillet et le bungalow servant de 5ème classe a été déplacé le 12 juillet.

La base vie est positionnée sur le parking de la bibliothèque, l'ancien stade d'entraînement va servir de complément de parking.

L'accès à l'école pour la rentrée se fera par le stade d'évolution, une clôture sera positionnée afin de sécuriser le nouvel espace école et de laisser une partie de cet espace à la disposition du public.

Concernant le réaménagement du parking situé devant l'entrée de l'école, Fabien Ramadier Architecte l'a estimé à 170 127,50 € HT. Une aide financière sera sollicitée auprès du département au titre des subventions exceptionnelles de voirie.

La demande de subvention de la CAF est en cours.

## **CCEPPG**

Accélération du développement des énergies renouvelables : Dany Bonnaire présente un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu sur ce sujet le 6 juillet à 18 h à Colonzelle.

La loi APER du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

Il s'agit d'identifier des zones susceptibles de recevoir des installations telles qu'éoliennes, parcs photovoltaïques, production de méthane...) en privilégiant les secteurs déjà artificialisés.

La réflexion est engagée.

## **Micro crèche**

Les travaux sont terminés, quelques réserves restent à lever. Inauguration le 2 septembre à 11 h.

## **SYNDICAT D'IRRIGATION DU TRICASTIN**

Une première réunion du Syndicat d'Irrigation du Tricastin a eu lieu aux Granges Gontardes à laquelle Serge Bompard et Franck Mazon ont assisté et présentent un résumé.

Le projet sera réalisable dans 5 ans, les canaux d'irrigation existants dans la plaine de La Garde Adhémar et des Granges Gontardes sont en très mauvais état d'où leur remplacement par un réseau souterrain sous pression.

Une étude de faisabilité est lancée sur le projet d'extension de ce réseau jusqu'aux communes de Roussas, Valaurie et Grignan. A ce sujet un avis est paru dans le bulletin municipal proposant aux propriétaires intéressés de s'inscrire en mairie.

La Commune est inscrite car plus judicieux d'arroser les espaces verts avec de l'eau non traitée.

Une nouvelle réunion devrait avoir lieu début septembre.

## FINANCES

### Convention point d'apport route départementale D 252

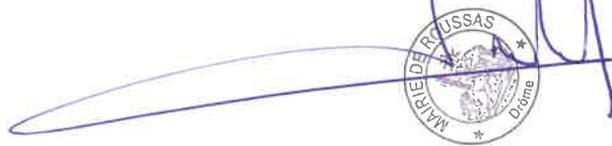
L'emplacement de ce point d'apport avait été mis à disposition à titre gratuit moyennant une convention signée avec Mr FAURE. Or à ce jour Mr FAURE dénonce cette convention car il souhaite être indemnisé.

Après débat et vote, il est décidé d'accorder à Mr FAURE une compensation de 300 € par an sur la base d'un contrat de 10 ans.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the Mayor of Roussas, Drôme. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE ROUSSAS' at the top and 'Drôme' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.